



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Capacités, aides et ressources des seniors en institution 2016 »
« CARE-Institutions)

Service producteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Opportunité : avis favorable émis le 3 juin 2013 par la Commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label du 9 mars 2016 (commission Ménages)

Description de l'opération

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) a mis en place une importante enquête auprès des personnes âgées de 60 ans ou plus. Le dispositif d'enquêtes « Capacités, Aides et Ressources des seniors » (CARE) comprend l'enquête VQS (réalisée en 2014), l'enquête CARE en ménages (2015) et l'enquête CARE en institutions (2016).

Les objectifs thématiques des enquêtes CARE sont triples : suivre l'évolution de la dépendance, estimer le reste à charge lié à la dépendance et mesurer l'implication de l'entourage auprès de la personne âgée. Les résultats, portés à la connaissance des professionnels et du public, vont permettre de mieux cibler les politiques d'aide à destination des personnes ou familles dans le besoin.

Les enquêtes CARE en logements ordinaires et en institutions sont composées chacune d'un volet « seniors » et d'un volet « aidants ». L'enquête en logements ordinaires est précédée d'une enquête filtre « Vie Quotidienne et Santé » (VQS), l'enquête en institutions est précédée du volet « établissements », qui permet notamment de tirer l'échantillon des seniors à interroger.

Les enquêtes « CARE ménages et institutions » - volets « seniors » et « aidants » permettent :

- de caractériser les personnes âgées selon plusieurs définitions de la perte d'autonomie et de mesurer l'évolution des prévalences de la dépendance par rapport aux enquêtes « Handicap-Santé » 2008-2009 ;
- d'estimer le reste à charge lié à la dépendance et de comprendre comment les familles s'organisent pour faire face à celui-ci ;
- de recenser la nature, la quantité et l'origine des aides humaines, financières et techniques existantes ainsi que des besoins non satisfaits.

Les questionnaires du volet « seniors » seront adaptés au lieu de vie de la personne interrogée (domicile ou institution) et traiteront les thématiques suivantes :

- tronc commun – famille ;
- dépendance : santé (dont mini-module européen, recours aux soins et déficiences) ; limitations fonctionnelles ; restrictions d'activités ; accessibilité ;
- aides : aides techniques, aides humaines, aides financières, aménagements du logement ;

.../...

- revenus ;
- allocations/prestations ;
- dépenses régulières et contraintes.

Des répondants « proxys » seront autorisés quand l'enquêté sera dans l'incapacité de répondre.

Le volet « aidants » (ménage ou institution) vient compléter le « volet seniors » sur :

- la relation de l'aidant avec l'aidé ;
- les aides humaines, financières et matérielles fournies par l'aidant ;
- les dépenses et ressources liées à la perte d'autonomie que l'aidé n'aurait pas pu renseigner.

L'aidant sera aussi interrogé sur son état de santé et les conséquences de l'aide sur sa vie professionnelle, sociale et affective.

Le volet « seniors » de l'enquête CARE-Institutions couvre les personnes de 60 ans ou plus vivant en institution. Une personne est considérée vivant en institution lorsqu'elle réside de façon permanente en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), en maison de retraite non-EHPAD, ou en unité de soins de longue durée. Le volet « aidants » de l'enquête CARE-Institutions couvre l'ensemble des aidants déclarés par les personnes interrogées dans le volet « seniors », âgés de 18 ans ou plus et vivant en France métropolitaine.

L'enquête « CARE-Institutions » est réalisée en France métropolitaine, mais le questionnaire et la méthodologie seront fournis au Centre de ressources interrégional des enquêtes ménages (CRIEM) de l'Insee et aux Agences régionales de santé (ARS) qui pourront, s'ils le souhaitent, conduire l'enquête sur leur territoire en adaptant les questionnements.

Pour l'enquête « CARE-Institutions », 30 départements métropolitains sont retenus, de façon à ne pas trop disperser l'échantillon et à limiter ainsi le coût de la collecte. Une classification ascendante hiérarchique permettra de classer les départements en trois groupes homogènes. Environ 3 500 seniors seront interrogés au sein de 700 établissements.

La collecte de l'enquête « CARE-Institutions » aura lieu de septembre à décembre 2016 auprès des seniors vivant en établissements pour personnes âgées. Elle sera réalisée en face-à-face par un prestataire (TNS-Sofres) qui administrera un questionnaire informatique selon la méthode CAPI (collecte assistée par informatique).

L'organisation et la planification de « CARE-Institutions » ont été mises en place en même temps que celles de « CARE-Ménages ». Un Comité de suivi constitué des responsables de l'enquête « CARE-Institutions » à la Drees et à TNS-Sofres s'est réuni plusieurs fois. Un Comité d'exploitation sera créé en 2017 et aura pour objectif l'amélioration de la qualité des données ainsi que la mise en place des premières études.

Les bases seront mises à disposition sur le réseau Quetelet pour des exploitations externes à la Drees par la communauté scientifique.

Justificatif de l'obligation : des enrichissements avec les sources fiscales et sociales, les données de consommation de soins et l'état-civil sont prévus, comme pour l'enquête « CARE ménages ». Ces appariements permettront de compléter les données recueillies et d'en améliorer la qualité. Pour les réaliser, il est nécessaire de collecter des informations auprès des individus (état-civil et NIR). L'obtention du caractère obligatoire faciliterait ces démarches (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).

~~~~~

**Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

#### Bilan du test CAPI :

Le Comité du label souhaite recevoir les résultats du test Capi actuellement en cours, en précisant notamment les modifications complémentaires apportées au questionnaire depuis la première version du bilan transmise dans le dossier de présentation.

### Champ de l'enquête :

Le Comité du label rappelle au service qu'il devra bien préciser, au moment de la publication des résultats, quel est le champ exact de l'opération, en particulier les cas d'exclusion : types d'établissements exclus, cas des aidants mineurs.

### Post-enquêtes :

Le Comité du label encourage le service à réaliser les post-enquêtes assez rapidement (au plus tard deux ans) après la collecte de l'enquête principale. Du fait de la fragilité du public interrogé et de la charge que cela peut faire peser sur les seniors concernés, il lui demande de réfléchir pour limiter ces post-enquêtes aux plus utiles et aux plus pertinentes vis-à-vis de leur apport à l'enquête principale.

### Caractère obligatoire de l'enquête et communication (information et argumentaire) :

Le Comité du label prend note de ce que chaque établissement recevra quelques exemplaires d'une affiche en couleur annonçant l'enquête, environ une semaine avant la première visite de l'enquêteur dans l'établissement. Ces affiches seront apposées dans les parties communes de l'établissement, afin qu'elles soient visibles par tous les résidents.

Le Comité recommande la mise en place d'un guide du référent, ou du « directeur », constitué d'argumentaires, permettant d'aider le personnel de l'établissement à répondre à certaines questions que pourraient se poser les seniors, les proxys ou les aidants et, notamment, à justifier du caractère obligatoire de l'enquête. Le service est invité également à s'appuyer sur les Conseils de la vie sociale présents au sein de l'établissement, au moyen d'une communication adéquate.

Le Comité suggère au service qu'une action de communication, informant le senior et/ou la famille, de la réalisation de cette enquête avec un enquêteur, soit instaurée bien en amont de l'envoi de la lettre-avis.

Enfin, pour faciliter l'enquêteur, l'aidant et/ou le directeur d'établissement, le Comité propose l'ajout d'éléments d'informations, notamment la description du protocole global de l'enquête CARE-Institutions, sur le site actuel dédié à l'enquête CARE-Ménages.

### Cnil

La Cnil a rappelé plusieurs observations liées notamment à l'information des personnes (obligation de réponse, utilisation du NIR et sa conservation). Le service est invité à être vigilant sur ces questions.

## **Méthodologie**

Le Comité du label demande au service de clarifier la méthodologie de tirage d'échantillon et de calcul des probabilités d'inclusion mises en œuvre, tant en termes de notation (formules adéquates) que de stratégie retenue (description des probabilités de sélection à chacune des étapes : tirage du département, tirage des établissements et tirage des seniors), en précisant le cas échéant les raisons du choix ou les stratégies alternatives abandonnées. Devra être en particulier précisé si le tirage des établissements est en deux phases ou stratifié (par département), comment joue la contrainte de nombre identique d'établissements par département et comment sont mises en œuvre les conditions d'équilibrage.

Sur les modalités de tirage des seniors, le Comité encourage le service à obtenir du prestataire TNS-Sofres qu'il exécute exactement les prescriptions demandées ; ce prestataire devra notamment expliciter ses méthodes ou les programmations déjà effectuées en ce sens.

Le Comité suggère au service que le mécanisme de tirage des seniors de réserve soit intégré dans le tirage global des seniors.

Le Comité demande au service de produire une note détaillant les modalités de correction de la non-réponse, en particulier les variables utilisées. Il rappelle également l'utilité de tester des méthodes alternatives, soit un redressement global, soit une correction enchaînée en distinguant la non-réponse au niveau établissement et au niveau individu. Le Comité recommande également au service de s'appuyer sur la méthodologie de l'enquête Handicap-Santé Institutions.

Sur le calage, le Comité souhaite que le service explicite les variables de calage utilisées. Par ailleurs, il souligne que la qualité, tant du fichier Finess que de l'information recueillie dans l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), est tout à fait essentielle pour assurer la qualité des redressements.

Tous ces travaux donneront à lieu à une note adressée en temps utile au secrétariat du Comité du label.

### **Protocole de collecte**

Compte tenu de la fragilité du public, le Comité du label note avec satisfaction les possibilités d'interruption de l'enquête (arrêt de l'entretien en cours avec l'enquêteur) avec une reprise ultérieure (nouveau rendez-vous fixé).

#### Lettres-avis et dépliant :

Le Comité prend note du fait que l'ensemble des remarques qui ont été émises dans le rapport du prélabel ont bien été prises en compte.

Il est suggéré au service de faire figurer dans le dépliant « aidant » une information apportée auprès des aidants sur leur propre situation, notamment sur le nouveau congé créé par la loi d'adaptation au vieillissement, répondant à certains besoins des salariés aidants familiaux.

### **Questionnaire**

Deux remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

Les versions définitives des lettres-avis, des questionnaires et du dépliant devront être envoyées au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les capacités, aides et ressources des seniors en institution 2016 (CARE-Institutions) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour l'année 2016**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus